

30.03.2010

## **L'actionnariat salarié, un actionnariat durable et de référence, stable voire en croissance dans les entreprises malgré la crise. Une composante importante de la stratégie de l'entreprise.**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 30 mars 2010 - La FAS, Fédération des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, et son partenaire SYNERFIL, publient les résultats de leur première enquête annuelle sur les caractéristiques de l'actionnariat salarié.

Cette enquête a été réalisée fin 2009, sur l'initiative de la FAS avec l'expertise de SYNERFIL.

Après un premier test effectué auprès de 15 entreprises du SBF 250, l'ensemble des sociétés du SBF 250 ont été contactées, soit environ 145 sociétés disposant d'un actionnariat salarié.

71 sociétés ayant un tel dispositif, soit 49% des sociétés du SBF 250 disposant d'un actionnariat salarié, ont répondu à ce premier benchmark annuel   SYNERFIL :

- 27 sociétés ont estimé que leur actionnariat salarié n'était pas encore suffisamment significatif pour répondre à cette enquête, se proposant de répondre lors de nos prochains benchmarks annuels   SYNERFIL.
- 44 sociétés, dont 43% du CAC 40 ont fourni les réponses sur lesquelles se basent les résultats de cette première enquête.
- Ces entreprises sont de tailles très variables (14% des entreprises ont moins de 500 salariés, 9% ont plus de 100 000 salariés) et sont très fortement implantées à l'étranger (30% des entreprises ont plus de 50 000 salariés à l'étranger).  
Tous les principaux secteurs d'activités sont représentés dans cette étude, les secteurs Industries, Services aux Consommateurs et Biens de Consommation étant les plus présents (66% des entreprises interrogées).

Les réponses exploitables apportées par 30% des 145 sociétés du SBF 250 disposant d'un actionnariat salarié constituent une base des plus significatives pour l'établissement du panorama proposé aux entreprises, permettant à chacune de se positionner sur les principales caractéristiques de l'actionnariat salarié, depuis les offres proposées aux salariés jusqu'aux parts de capital détenus par l'actionnariat salarié et ses représentations dans les entreprises et dans la gouvernance.

Plus de 1 million de salariés actionnaires sur un total d'environ 3,1 millions de salariés sont représentés dans cette enquête.

Les principales spécificités qui ressortent de cette enquête sont les suivantes :

#### **□ L'actionnariat salarié, un actionnariat significatif, stable voire en croissance**

- Le nombre de salariés actionnaires par rapport au nombre total de salariés est supérieur à 50% dans 44% des entreprises, moins de 25% des salariés sont actionnaires dans 32% des entreprises
- L'actionnariat salarié détient au moins 3% du capital dans 48% des entreprises, 16% des entreprises ont un actionnariat salarié qui détient au moins 10% du capital
- 52% des entreprises ont un actionnariat salarié qui détient au moins 3% des droits de vote en Assemblée Générale, 20% des entreprises ont un actionnariat salarié qui détient au moins 10% des droits de vote
- Depuis les cinq dernières années, l'actionnariat salarié est en progression dans 46% des entreprises, durant cette même période, l'actionnariat est resté stable dans 31% des entreprises

- **La volonté des entreprises de développer l'actionnariat salarié, de former et d'informer les salariés actionnaires**

  - 81% des entreprises ont mis en place une véritable politique de développement de l'actionnariat salarié
  - 70% des entreprises ont réalisé au moins une opération d'actionnariat salarié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007
  - 59% des entreprises proposent une opération d'actionnariat salarié au moins une fois par an
  - 30% des entreprises organisent des sessions de formation à l'actionnariat salarié dans le cadre professionnel
  - 90% des entreprises fournissent la même information financière aux salariés actionnaires qu'aux actionnaires particuliers
  - 14% des entreprises éditent deux versions de lettres, l'une pour les particuliers et l'autre pour les salariés actionnaires.
  
- **La volonté des entreprises de proposer des dispositifs d'Epargne collective**

  - 100% des entreprises ont mis en place un Plan d'Epargne Entreprise ou un Plan d'Epargne Groupe
  - 7% des entreprises ont mis en place ou conservé un Plan d'Epargne Interentreprises
  - 43% des entreprises ont mis en place un Plan d'Epargne Retraite COLlectif
  - 100% des entreprises du CAC 40 et du CAC Next 20 disposent d'un accord d'intéressement
  - 85% des entreprises prennent en charge les frais de gestion des Fonds dédiés à l'actionnariat salarié
  - 19% des entreprises versent les dividendes afférents aux actions détenues par les Fonds d'actionnariat salarié aux porteurs de parts
  
- **La volonté des entreprises de réserver des offres à leurs salariés, la volonté des salariés d'adhérer à ces offres**

  - Pour les offres réservées aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise ou d'un Plan d'Epargne Groupe :
    - ▶ 85% des entreprises proposent des taux de décote, 59% des entreprises proposent un taux de décote de 20%
    - ▶ 81% des entreprises proposent un abondement, majoritairement sous forme de numéraire
    - ▶ 45% des entreprises proposent des formules avec protection du capital,
    - ▶ 60% des entreprises proposent des formules à effet de levier, dans ce cas, 34% des entreprises mettent en place de nouvelles opérations à l'échéance de ces formules,
  - 50% des entreprises proposent un taux de décote pour les offres réservées hors Plan d'Epargne Entreprise ou Plan d'Epargne Groupe
  - 70% des entreprises ont déclaré que le taux de participation des salariés à la dernière offre qui leur a été présentée a été de plus de 50% pour 26% d'entre elles et de 20% à 50% dans 58% des cas.
  
- **La volonté des entreprises de maintenir et développer l'actionnariat salarié hors offre réservée aux salariés**

  - 97% des entreprises permettent aux salariés d'effectuer des versements dans un Fonds d'actionnariat salarié par versements volontaires
  - 81% des entreprises offrent aux salariés une possibilité d'arbitrage, dans ce dernier cas, 79% des entreprises n'ont pas imposé de période d'arbitrage
  - 63% des entreprises proposent un abondement sur les versements volontaires, 67% sur l'intéressement, et 22% sur la participation
  - 36% des entreprises offrent un abondement plus élevé pour les Fonds dédiés à l'actionnariat salarié
  - 13% des entreprises attribuent des actions gratuites éligibles au Plan d'Epargne Entreprise ou Plan d'Epargne Groupe
  
- **La volonté des entreprises de développer l'actionnariat salarié à l'international**

  - 53% des entreprises ont mis en place un Plan d'Epargne Groupe International
  - 84% des entreprises ont développé l'actionnariat salarié à l'international
  - 70% des entreprises ont mis en place un Fonds dédié à l'actionnariat salarié ouvert à l'international
  - Dans 84% des entreprises, les droits de vote associés aux actions détenues par les Fonds dédiés à l'actionnariat salarié sont exercés collectivement en Assemblée générale des actionnaires

□ **La représentation des salariés actionnaires dans les entreprises, dans sa gouvernance et dans la gouvernance des Fonds dédiés à l'actionnariat salarié : une volonté partagée par l'entreprise et les salariés actionnaires**

- Au moins une association de salariés actionnaires est pérenne dans 36% des entreprises
- Dans 48% des entreprises, de 1 à 3 administrateurs représentent les salariés actionnaires au Conseil de l'entreprise :
  - ▶ un administrateur représentant les salariés actionnaires est membre d'au moins un Comité du Conseil dans 55% de ce pourcentage d'entreprises
  - ▶ un administrateur représentant les salariés actionnaires est membre d'au moins un Comité du Conseil de l'entreprise dans 65% des entreprises dont le pourcentage de capital détenu par l'actionnariat salarié est supérieur ou égal à 3%
- Dans 64% des entreprises, les Conseils de Surveillance des Fonds dédiés à l'actionnariat salarié sont composés à parité égale de salariés porteurs de parts et de représentants de l'entreprise
- Dans 78% des entreprises, les droits de vote associés aux actions détenues par les Fonds dédiés à l'actionnariat salarié sont exercés collectivement en Assemblée générale des actionnaires

En conclusion, cette première enquête montre que l'actionnariat salarié, basé sur une double volonté, celle de l'entreprise et celle des salariés, est stable voire en croissance dans la plus grande majorité des entreprises qui ont mis en place ce dispositif. Elle permet d'apporter un éclairage significatif sur la volonté des entreprises de maintenir et de développer cet actionnariat qui, durant la crise, s'est révélé être un actionnariat durable et de référence. Enfin, elle apporte un éclairage concret sur les différentes particularités de cet actionnariat.

La représentation des salariés actionnaires dans les Conseils d'Administration ou de Surveillance des entreprises, et dans les Comités de ces Conseils, s'est développée dans certaines d'entreprises, et en particulier dans les entreprises dont au moins 3% du capital est détenu par l'actionnariat salarié.

Des élections des représentants des salariés porteurs de parts dans les Conseils de Surveillance de Fonds dédiés à l'actionnariat salarié ont été mises en place par une majorité d'entreprises.

Ces constats sont des plus encourageants pour la poursuite du développement de la représentation des salariés actionnaires dans la gouvernance des entreprises et pour la mise en place généralisée d'élections des représentants des porteurs de parts dans les Conseils de Surveillance de Fonds dédiés à l'actionnariat salarié.

#### **A propos de la FAS**

La FAS est une fédération qui rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont créées depuis 1986 dans les entreprises ainsi que des Experts dans les divers domaines de l'Actionnariat Salarié. La FAS représente les quelques 3 millions de salariés et anciens salariés actionnaires de sociétés dont le siège social est implanté en France.

La FAS soutient et favorise :

- l'information des épargnants avec le *Guide de l'Actionnaire Salarié, de l'Epargne Salariale et l'Epargne Retraite*®, seul guide existant sur ce sujet et rédigé par des experts, dont la 8ème Edition 2009-2010, entièrement revue dans le fond et dans la forme, a été publiée en décembre 2009,
- la compréhension de l'actionnariat salarié avec le benchmark annuel auprès des entreprises,
- la promotion de l'actionnariat salarié avec le *Grand Prix de l'Actionnariat Salarié*®,
- la formation des salariés en agréant des organismes de formation spécialisés dans l'épargne salariale,
- la valorisation de l'actionnariat salarié en France, avec l'Indice IAS®, et en Europe, avec l'Indice EESI®,
- la connaissance de l'actionnariat salarié avec des journées d'étude dédiées.

#### **A propos de SYNERFIL**

SYNERFIL est une société spécialiste du management des centres de contacts experts en France.

SYNERFIL s'appuie sur l'expertise de deux leaders, TELEPERFORMANCE, leader des services de relation client dans le monde, et SVP, leader européen du conseil et de l'information juridique, fiscale, économique, financière, marketing.

SYNERFIL est reconnue pour sa capacité à associer et optimiser les différents canaux de communication et d'information : le téléphone (en émission et réception d'appels), le WEB (e-mailing, utilisation des SMS), tout en enrichissant données CRM de ses clients.

Les métiers de SYNERFIL sont la conception, la réalisation, le management de centres de contacts de niveau expert.

Les équipes SYNERFIL disposent d'expertises de haut niveau, capables d'intervenir sur des problématiques complexes pour accompagner les stratégies de conquête et de fidélisation de leurs clients.

#### **FAS**

38, rue de Bassano  
75008 PARIS  
Tel.: 01 40 60 82 12  
www.fas.asso.fr

#### **SYNERFIL**

6-8, rue Firmin Gillot  
75015 Paris  
Tel.: 01 58 45 32 00  
www.synerfil.net